

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2014

L'an deux mil quatorze, le 27 novembre à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Primarette, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Angéline APPRIEUX, Maire.

Présents : APPRIEUX Angéline, DELAY Jean-Louis, GAS Marcel, BRAGANTI Karine, SANTONAX Martial, AVALLET Michèle, HUREL Noël, LANTHEAUME Christiane, NORMAND Patrick, MERCIER Serge, CARRION Adèle, POURCHERE Jean-Daniel, GUERRERO Elisabeth, GENTIL Franck ,

Absent excusé : PEDEUX Françoise,

Secrétaire de séance : AVALLET Michèle,

Date de convocation : le 22 novembre 2014

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Tous les participants ont eu connaissance du compte rendu du précédent conseil. Madame le Maire en rappelle néanmoins les grands titres et les délibérations prises.
Ces précisions apportées, l'ordre du jour peut être développé :

- Délibération extinction de l'éclairage public
- Avis du Conseil Municipal pour le dossier TENCATE
- Délibération pour renouvellement contrat personnel communal
- Approbation du règlement du cimetière
- Rapport d'activité du syndicat des eaux et de la CCTB
- Délibération pour les TAP pour le paiement des intervenants extérieurs
- Décision modificative n°2 - Actualisation réfection mur de l'école
- Motion de soutien pour l'enseignement musique dans les écoles
- Travaux : voirie bâtiments
- Comptes-rendus commissions communales et intercommunales
- Urbanisme
- Courriers reçus
- Questions diverses

Délibération extinction de l'éclairage public

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a procédé, pendant une année, à l'expérimentation de l'extinction de l'éclairage public, entre 1 heure et 5 heures, Rue de la Nicolière, Rue de la Mairie, Route du Louvier, Route des Coches, Rue du Lavoir, Rue Châtelière ainsi qu'au rond point sur la Route de Vienne, ceci afin de réaliser des économies d'énergie.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur la prolongation de l'extinction de l'éclairage public.

Mme le Maire précise qu'un arrêté de police du Maire détaillera les horaires et modalités de coupure de l'éclairage public.

Primarette

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents de maintenir l'extinction de l'éclairage public.

Délibération : Avis du Conseil Municipal pour le dossier TENCATE

Mme le Maire rappelle qu'un dossier d'enregistrement présenté par la société TENCATE ADVANCED ARMOUR en vue d'exploiter un dépôt couvert de matières combustibles sur son site de Primarette, a été déposé en mairie le 4 septembre 2014.

La consultation de ce dossier par le public s'est déroulée du 29 septembre 2014 au 27 octobre 2014 inclus.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à ce dossier à l'unanimité des membres présents.

Délibération : Renouvellement contrat personnel communal

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

La délibération doit préciser :

- le(s) grade(s) correspondant(s) à l'emploi créé.
- le motif invoqué, la nature des fonctions, le niveau de recrutement et de rémunération de l'emploi créé, s'il s'agit d'un emploi de non titulaire créé en application des trois derniers alinéas de l'article 3 de la loi précitée, (*besoins occasionnels ou saisonniers, emplois de contractuels dans les mêmes cas et conditions de durée que ceux applicables aux agents de l'Etat, emplois à temps non complet d'une durée hebdomadaire ne dépassant pas 17 heures 30, dans les communes ou groupements de communes de moins de 1 000 habitants*).

Considérant la nécessité de créer 1 emploi d'*adjoint administratif de 2^{ème} classe*, en raison de la surveillance de la garderie scolaire et des Temps d'Accueil Périscolaires,

Le Maire propose à l'assemblée,

- **la création d'un** emploi d'*adjoint administratif de 2^{ème} classe (grade)*, permanent à (*temps non complet*) à raison de *16 heures hebdomadaires pendant la période scolaire soit 36 semaines*.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 2 novembre 2014

Filière : administrative

Cadre d'emploi : Adjoint administratif 2^{ème} classe

Grade : Echelle 3

- ancien effectif : 2

- nouvel effectif : 3

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DECIDE : d'adopter la modification du tableau de l'emploi ainsi proposé.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 12 - articles 64131-64510-64531-64540.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

Primarette

Approbation du règlement du cimetière

Reportée à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Rapport d'activité du Syndicat Intercommunal des Eaux Dolon Varèze et de la Communauté de Communes du Territoire de Beaurepaire

Syndicat Intercommunal des Eaux Dolon Varèze

Conformément à l'article L 5211-39 du code général des collectivités territoriales, le rapport d'activité 2013 du Syndicat Intercommunal des Eaux Dolon Varèze a été présenté au Conseil Municipal.

Vu le rapport soumis à sa présentation,

Le Conseil Municipal :

PREND ACTE du rapport d'activité 2013 du Syndicat Intercommunal des Eaux Dolon Varèze.

Communauté de Communes du Territoire de Beaurepaire :

Conformément à l'article L 5211-39 du code général des collectivités territoriales, le rapport d'activité 2013 de la Communauté de Communes du Territoire de Beaurepaire a été présenté au Conseil Municipal

Vu le rapport soumis à sa présentation,

Le Conseil Municipal :

PREND ACTE du rapport d'activité 2013 de la Communauté de Communes du Territoire de Beaurepaire.

Délibération pour les TAP pour le paiement des intervenants extérieurs

Mme le Maire rappelle qu'une convention d'intervention pour les Temps d'Accueil Périscolaire est passée entre la Mairie et les intervenants extérieurs, associatifs.

Cette convention a pour objet de définir les modalités d'intervention lors des TAP

Objet de la convention :

Les principes pédagogiques abordés lors de ces temps d'intervention devront être conformes aux PEDT (Projet Educatif de Territoire) signé entre les communes et l'état. Celui-ci est transmis à l'ensemble des intervenants.

Listing des intervenants :

Union Sportive Beaurepaire Rugby représentée par M. Stéphane GIRAUD

Mme Noémie MAITRE pour la sophrologie

Mme PETIT Alicia pour les arts plastiques.

Durée des interventions :

Cycle 1 : du 3 septembre au 17 octobre 2014

Cycle 2 : du 3 novembre au 19 décembre 2014

Cycle 3 : du 5 janvier 2015 au 6 février 2015

Cycle 4 : du 23 février 2015 au 10 avril 2015

Cycle 5 : du 27 avril 2015 au 3 juillet 2015

- Union Sportive Beaurepaire Rugby, les lundis cycle 1, les mardis cycle 3

- Mme Alicia PETIT, les mardis cycle 1

- Mme Noémie MAITRE, les jeudis cycle 2 et 3

Conditions financières :

Une facture devra être établie pour chaque fin de cycle par chaque association au nom de la mairie de Primarette. Cette facture sera transmise au Centre de l'Île du Battoir, qui se chargera de vérifier sa conformité avec la présente convention et de la transmettre au service municipal concerné.

Primarette

Montant total des interventions par cycle :

Cycle 1 : 465 €

Cycle 2 : 287 €

Cycle 3 : 330 €

Durée de la convention/absence intervenant

Cette convention est valable sur l'année scolaire 2014/2015, elle pourra être modifiée par avenant, si nécessaire, en cas d'ajout d'intervenant.

En cas d'absence de l'intervenant, l'association concernée doit, dans la mesure du possible, le remplacer. En cas de non remplacement l'intervention ne sera pas facturée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Décide de valider la convention proposée,
Autorise Mme le Maire à signer cette convention.

Décision modificative n°2 – Actualisation réfection mur de l'école

Madame le Maire, indique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à une modification de crédits suite à des prévisions insuffisantes sur certains postes ou des dépenses imprévues.

Comptes dépenses

- Fonctionnement

Chapitre 023 - article 023 : Virement à la section d'investissement

+ 22 000 €

- Investissement

Chapitre 23 - article 2313 : Constructions

+ 22 000 €

- Fonctionnement

Chapitre 022 – article 022 : Dépenses imprévues

- 22 000 €

Comptes recettes

- Investissement

Chapitre 021 – article 021 : Virement à la section d'exploitation

+ 22 000 €

La décision Modificative n°2 est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Travaux voirie bâtiments :

Voirie :

Le Chemin de Simandre et le Chemin de la Martinière sont terminés depuis le 26 novembre.

Le devis de BUFFIN pour la Montée de la Perrière s'élève à 17 634 €.

Les travaux sur le Pont du Rimondet sont imminents.

En raison des fortes pluies d'autres travaux sont à l'étude.

Les chemins ruraux sont des biens propres à la commune mis à disposition mais sans aucune obligation d'entretien. Certains ont été déclassés.

Bâtiments :

Mur de l'école : il manque les enrobés, l'enduit et le grillage.

Primarette

Le brûleur de la chaudière a été remplacé.

Urbanisme :

Après la visite de Mme CHARRIN de la DDT, elle nous conseille de réviser le PLU en prévision du passage en PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) en 2016. La superficie des terrains constructibles sur la commune est de 5 hectares alors que la capacité maximale devrait être de 4 hectares d'ici le passage en PLUI.

La commission urbanisme se réunira le jeudi 11 décembre à 20h00.

Comptes-rendus commissions communales :

Commission Finances :

Les travaux du mur s'élève à 60 000 € au lieu de 40 000 €

Une décision modificative a été prise pour un transfert de 22 000 €.

Syndicat de voirie :

Indemnités du trésorier.

Horaires de travail des agents.

Congés fin d'année.

Demande au syndicat pour remplacement de l'employé communal en cas d'absence en période de déneigement. La demande est accordée.

Demande de groupement pour l'achat de sel.

SEDI

Validation du budget 2015

Dérèglementation du gaz (Saint Barthelemy et Beurepaire).

Commission Vie associative

L'inauguration des illuminations se déroulera le vendredi 5 décembre et le Téléthon le 6 décembre.

Comptes-rendus commissions intercommunales:

Commission environnement

La collecte tous les 15 jours a permis une baisse 51587€ par an.

Proposition de passer la collecte 1 fois par semaine pour la période de juin à septembre.

Au vu des incivilités aux points d'apports volontaires, prévision d'embaucher une personne pour ré-informer sur les bons gestes du tri.

Demande de devis pour pose de détecteurs de présence sur certains sites PAV.

Au vu des normes de sécurité, nécessité de sécuriser l'accès aux bennes d'évacuation des déchets.

Commission communication

Journal intercommunal

Budget 2015

Commission développement économique

Expertise de la maison médicale

Charte des Bonnevaux : signature d'un contrat avec un bureau d'étude.

Commission Culture et Patrimoine

*Définition de nouveaux critères d'attribution des appels à projets ainsi que l'ajout d'une nouvelle mention particulière

*présentation du budget prévisionnel

* Convention DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) pour les enfants scolarisés

3 projets : cinéma et spectacle vivant porté par CCTB qui a demandé 20000 € de subvention ; lecture publique par Bièvre Est et musique par Bièvre Liers

Primarette

* Spectacles en partenariat avec MC2

« Léo 38 » accepté à Bellegarde Poussieu

« Alors tu chanteras » recalé à Montseveroux : salle inadaptée

La question est posée si la commune de Primarette, dont la salle des fêtes est adaptée à ce type de spectacle, veut bien mettre sa salle à disposition pour d'autres communes, voire avec une location moindre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas louer la salle dans ce cadre pour les raisons suivantes : perte de revenus de loyers pour des locations éventuelles et d'autres communes possèdent de grandes salles (Cour et Buis, Pisieu, Jarcieu, ...)

*MEDIATHEQUE

Projet défini : coût de 4 674 111 € TTC.

Aide de 3 106 372 €.

Reste un financement d'un peu plus de 1,5 millions réparti sur 2, voire 3 budgets.

Endettement espéré quasi identique sans augmentation d'impôts car des crédits arrivent à terme.

Commission NTIC

Eventuelle embauche d'une troisième personne.

Commission musique

Budget primitif 2015

Projet d'établissement.

Motion de soutien pour l'enseignement musical au programme de l'éducation nationale : motion refusée.

Urbanisme

Collet Baudry Lama : PC extension de la maison d'habitation

Questions diverses :

Problème de chats errants.

Demande des parents d'élèves pour faire le point sur les NAP : rencontre avec le CIB.

Courrier sous-préfecture : association avec les autres communes.

Réunion transport : procédure pour être alerté en temps réel par mail ou SMS sur le passage des cars en cas de neige.

Contournement ferroviaire : consultation publique.

Problème de sécurité : M Boyer et Mme Mauro signalent des chevaux sortant de leur parc et venant sur la route. Ce problème sera réglé avec le propriétaire

Plus aucun sujet n'étant à débattre, le Conseil est clos à minuit
Le prochain Conseil aura lieu le 18 décembre à 20h30

Primarette